

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014/127

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE DES PINS VERTS DE LA CDC MONTESQUIEU

Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 09/12/14

Date d'affichage de la convocation au siège : 09/12/14

Le Mardi 16 décembre 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30 à Léognan - salle des Halles de Gascogne

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E		GAZEAU Francis (Maire)	A	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	E	M. DANNE	Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	A	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M. DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	E	
Michèle BOURROUSSE	A		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	A		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M. LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	A		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

## DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE des PINS VERTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Vu, les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu, la délibération n°2014/61 du 29 Avril 2014 approuvant le budget primitif 2014,

Considérant l'avis favorable du bureau

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative suivante :

- Abonder la nature 6522 du chap 65 du montant de l'excédent du BA des Pins Verts suite à la vente du dernier terrain. Cet excédent qui sera reversé au Budget principal à la clôture du budget annexe.
- Diminuer les crédits de la nature 605 afin de réaliser l'opération précédente

*Le Conseil de Communauté à l'unanimité :*

1°) **Décide** de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

		DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>					
chap 65 - nature 6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes au budget principal		6.150,00		
chap 11 - nature 605	Ach. De Mat. Equip et travaux	6.150,00			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>6.150,00</b>	<b>6 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
				solde	0,00

2°) **Autorise** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 16 décembre 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*

